



BADMINTON

Comité Départemental d'Ille et Vilaine



REGLEMENT INTERCLUBS SENIORS

2009 2010



Maison départementale des Sports – 13 bis avenue de Cucillé – 35065 Rennes Cedex
Tel : 02 99 54 67 60 Port 06 42 30 35 08 Fax : 02 99 54 10 12
Courriel : codep35badminton@wanadoo.fr - Site : <http://www.codep35badminton.fr>



Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 – 1 Les équipes doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Bretagne de Badminton et du Comité Départemental de Badminton d'Ille et Vilaine.

1 – 2 Chaque équipe doit être inscrite en début de saison et avoir acquitté les frais d'inscription ainsi que la caution. Un club ayant plusieurs équipes engagées pourra envoyer un seul cheque de caution mais devra lorsqu'une caution sera encaissée renvoyer au secrétariat un chèque de caution du même montant.

1 – 3 La fiche d'inscription pour chaque équipe doit impérativement mentionner les noms, adresses et téléphones et emails des responsables du Club et du capitaine.

La fiche d'inscription devra obligatoirement être envoyée par mail au secrétariat du CODEP, le chèque d'inscription et de caution sera envoyé par courrier

1 – 4 Chaque équipe sera composée de joueuses et joueurs uniquement licenciés dans le club et titulaire d'une licence compétition.

1 – 5 Seuls sont autorisés à participer, les joueurs de la catégorie « *Senior* » et « *veteran* » ainsi que les catégories « *Cadet et Junior* » ayant les surclassements réglementaires validés par la Ligue de Bretagne de Badminton.

Les catégories d'âge saison 2009/2010 :

- vétérans : né(e)s avant 1970,
- seniors : né(e)s entre 1970 (inclus) et 1990 (inclus),
- juniors : né(e)s en 1991 et 1992,
- cadets : né(e)s en 1993 et 1994

Le certificat de simple surclassement pour un joueur de la catégorie « junior » devra être scanné et envoyé au responsable de la division en même temps que la feuille de match lorsqu'un junior joue pour la première fois.

1 – 6 Les joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

1 – 7 Les joueurs mutés : lors d'une rencontre, une équipe ne peut faire participer plus de 3 joueurs mutés.

Article 2 : STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

2 – 1 Le championnat sera constitué de cinq divisions :

- la division D1 comprendra 12 équipes,
- la division D2 comprendra 2 poules de 12 équipes,
- la division D3 comprendra 3 poules de 12 équipes,
- la division D4 comprendra 4 poules de 12 équipes,
- la division D5 comprendra plusieurs poules en fonction du nombre d'inscription.

2 – 2 Un club ne peut avoir plus d'une équipe par poule excepté en D5 où il est encore possible d'avoir au maximum 2 équipes du même club dans la même poule si ce club inscrit plus d'équipes que le nombre de poules. Mais dans ce dernier cas, chaque joueur ne pourra évoluer que dans une seule et même équipe et ces 2 équipes se rencontrent systématiquement lors de la première journée.

2 – 3 Dans une même poule où 2 entités du même club évoluent, chaque joueur ne pourra évoluer que dans une seule et même équipe (ex. FIB, BCPF, ...).

2 – 4 Une équipe qui n'a pas participé au championnat de l'année précédente, sera placée dans la division la plus basse lors de son inscription ou de sa réinscription.

2 – 5 Une équipe qui s'inscrira après le délai fixé par la *commission championnat interclubs* sera systématiquement inscrite dans la division la plus basse.

2 – 6 Un club ayant plusieurs équipes engagées en championnat mais qui pour des raisons sportives, ne peut engager l'équipe évoluant dans la division la plus haute devra :

- s'acquitter des droits d'inscriptions de toutes les équipes,
- déclarer l'équipe, évoluant dans la division la plus haute **forfait**, ce qui entraînera son classement en dernier de sa poule et donc une descente dans la division inférieure la saison suivante,
- ne pas engager plus d'équipes que lors de la saison précédente,
- les joueurs et joueuses ayant participé au championnat la saison précédente avec l'équipe non engagée pour la nouvelle saison ne pourront faire qu'un seul match par journée.

Article 3 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3 – 1 Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division ou de sa poule.

3 – 2 Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison et définies sous le terme de « *journée* ».

3 – 3 Les clubs qui reçoivent doivent envoyer leurs invitations 15 jours avant la première date de la rencontre et reprendre contact pour confirmation 8 jours avant la première date prévue.

3 – 3 – 1 le capitaine de l'équipe qui reçoit doit obligatoirement envoyer par mail au responsable de la division les dates qu'il a proposées au capitaine de l'équipe adverse et reconfirmer le jour de la rencontre par mail

3 – 4 Deux dates minimum doivent être proposées avec si possible 2 jours non identiques.

3 – 5 Une rencontre pourra sortir de la « *journée* » qu'avec l'accord du responsable du championnat. La rencontre devra obligatoirement se jouer lors de la première semaine de la journée suivante. Les 2 équipes ne pourront en aucun cas reporter la rencontre de la journée suivante (ex : 2 équipes reportent la J3, donc ils joueront dans la première semaine de la J4 et ne pourront pas reporter leur rencontre respective de la J4)

3 – 5 – 1 aucun report ne sera autorisé lors de la dernière journée de championnat

3 – 6 Pour les divisions 2, 3, 4 et 5, la répartition se fera en tenant compte de la situation géographique du club dans la mesure du possible.

Article 4 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

4 – 1 En **D1, D2, D3 et D4**, chaque rencontre entre 2 équipes les opposera sur huit matchs dans les 5 disciplines, suivant la répartition :

- 2 matchs en simple homme – (SH),
- 2 matchs en simple dame – (SD),
- 1 match en double homme – (DH),
- 1 match en double dame – (DD),
- 2 matchs en double mixte – (DM). (attention au chapitre 4-4)

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break.

4 – 2 Particularité : en **D5**, chaque rencontre entre 2 équipes les opposera sur sept matchs également dans les 5 disciplines mais avec seulement 1 simple dame et 2 doubles mixte suivant la répartition :

- 2 matchs en simple homme – (SH),

- 1 match en simple dame – (SD),
 - 1 match en double homme – (DH),
 - 1 match en double dame – (DD),
 - 2 matchs en double mixte – (DM) (attention chapitre 4-4)
- Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break.

4 – 3 Le capitaine doit fournir la composition complète de son équipe avant le début de la rencontre (imprimé : feuille de match)

4 – 3 – 1 Toute équipe présentant un ou plusieurs matchs forfaits non annoncés 48 h avant la rencontre, ne pourra pas contester la modification de l'équipe adverse au dernier moment.

4 – 3 – 2 L'ordre des matchs est déterminé par le Juge-arbitre ou par les 2 capitaines s'il n'y a pas de Juge-arbitre.

4 – 4 L'ordre dans lequel les joueurs et joueuses sont placés en simple doit obligatoirement respecter leur classement au jour de la rencontre (attention au changement de classement au 1er février). C'est à dire, classement et série les plus hauts en simple 1, à l'exclusion des NC.

Il en est de même pour l'**ordre des doubles mixtes** : il faut absolument respecter « la moyenne » des classements.

Ex. 1, si un double mixte comporte une paire D3/D4 et l'autre double mixte comporte une paire D4/D4, alors la paire D3/D4 doit obligatoirement faire le double mixte 1.

Ex. 2, si un double mixte comporte une paire D2/D4 et l'autre double mixte comporte une paire D3/D3, alors il n'y a pas d'ordre à respecter.

4 – 5 Un même joueur ou joueuse d'une équipe

4 – 5 – 1 ne peut pas pour une même « journée » de championnat jouer dans 2 équipes différentes,

Ne peut pas jouer pour le compte de la J1 départementale et de la J1 régionale **4 – 5 – 2** ne peut pas disputer lors d'une même rencontre, ni plus de 2 matchs, ni 2 matchs d'une même discipline,

4 – 5 – 3 ne pourra pas redescendre dans une division inférieure ou jouer dans une autre équipe de son club évoluant dans la même division au sein d'une autre poule s'il a participé à 3 matchs consécutifs ou non dans le championnat départemental, régional ou national.

4 – 6 Forfait sur un match : si un match de simple doit être forfait, c'est obligatoirement le simple homme 2 et/ou le simple dame 2 sauf pour la D5 ou cela peut être le simple dame 1.

4 – 7 A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Bien préciser sur la feuille de match « **ABANDON** » sous le score.

4 – 8 Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur ou joueuse, par un ou une autre, à la suite d'une blessure nécessitant son abandon à condition que le joueur n'ait pas commencé son match et que le remplaçant n'ait pas un meilleur classement.

4 – 9 L'heure du début de la rencontre ne doit pas dépasser 21H. Si une rencontre débute après 21H, l'équipe fautive se verra retirer 1 point sur la rencontre.

4 – 10 La fourniture et le choix des volants sont laissés aux joueurs (partage des charges), à savoir :

- match entre 2 ou 4 joueurs classés : jeu en plume,
- match entre 2 ou 4 joueurs non classés : jeu en plastique,

- match où un NC est présent : au choix du NC.

En cas de litiges, dans la marque des volants, les volants officiels sont MAVIS 300 Blanc pour les volants plastiques et B900 pour les volants plumes.

Article 5 : TRANSMISSION DES RESULTATS

5 – 1 A l'issue de chaque rencontre, le capitaine de l'équipe victorieuse dispose de 3 jours pour expédier par courrier ou par mail, la feuille de match clairement et complètement remplie à :

- au responsable de la division

5 – 2 **Transmission des résultats uniquement par email** - la date d'envoi du mail fait foi.
Le responsable de chaque poule du championnat accusera réception par mail de la feuille de match – en cas de non réception de cet accusé, charge au capitaine de contacter le responsable s'il a bien reçu ou non cette feuille de match.

5 – 2 – 1 La feuille de match peut être transférer sur un fichier excel afin d'être envoyé au responsable de la poule. Cette feuille de match sous format excel sera envoyée en début de saison à chaque capitaine

Article 6 : LE CLASSEMENT DES EQUIPES

6 – 1 Le classement des équipes par division et par poule s'établira en fonction :

- du nombre de points,
- si égalité alors du nombre de matchs gagnés,
- si encore égalité alors de la différence de sets gagnés et perdus,
- si encore égalité alors de la différence de points gagnés et perdus,
- si encore égalité alors seront pris en compte les résultats de la rencontre ayant opposés les ex aequo.

6 – 2 La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs. Celle-ci marque **3** points, l'équipe perdante marque **1** point et en cas d'égalité la rencontre est déclarée nulle et chaque équipe marque **2** points.

Article 7 : REGULATION DES MONTEES ET DES DESCENTES

7 – 1 Pour les montées et les descentes, en cas d'équipes ex-aequo sur le nombre de rencontres en tête et fin de division sera pris en considération l'application de l'article 6-1.

7 – 2 Les montées en division supérieure :

- l'équipe qui termine 1ère de la D1 remporte le titre de championne d'Ille et Vilaine et accède à la division Régionale (R3),
- l'équipe classée 1ère de chaque poule D2 accède à la D1,
- l'équipe classée 1ère et 2ème de chaque poule de D3 accèdent à la D2,
- les 2 premiers de chaque poule de D4 accèdent à la D3,
- l'équipe classée 1ère et 2ème de chaque poule de D5 accèdent à la D4

7 – 3 Les descentes en division inférieure sont :

- les 2 derniers de D1,
- les 3 derniers de chaque poule de D2,
- les 2 derniers de chaque poule de D3 et les 2 moins bons 10ème
- les 2 derniers de chaque poule de D4 et les 2 moins bons 10ème

7 – 4 les barrages :

- entre le 10ème de D1 et le meilleur 2ème de D2
- entre le 9ème de D1 et le moins bon 2ème de D2

7 – 4 – 1 Remarque : tous les rencontres de barrages se dérouleront sur 7 matchs : soit 2 simples hommes, 2 simples dames, 1 double homme, 1 double dame et 1 double mixte

7 – 4 – 2 les lieux des barrages entre 2 équipes seront définis par les responsables de la commission interclubs par tirage au sort

7 – 5 Lorsqu'une équipe renonce à sa promotion, sa place est prise par l'équipe suivant au classement. La renonciation à la promotion entraîne la descente de l'équipe dans la division la plus basse du championnat.

7 – 6 La commission championnat se réserve le droit de faire monter ou descendre plus d'équipes que ne le permet le règlement afin de compléter ou de structurer correctement le championnat.

Article 8 : FORFAITS, SANCTIONS, PENALITES

8 – 1 Forfait d'une équipe sur un ou plusieurs matchs
Pour être valide, même pour un forfait annoncé, en déplacement ou non, les joueurs de l'équipe adverse doivent être présents à l'annonce de chaque match.

8 – 2 Forfait d'une équipe sur une journée
Une équipe qui déclare forfait pour une journée sera classée dernière de sa poule. Ses droits d'engagement ne seront pas remboursés. Tous les résultats obtenus contre cette équipe seront déclarés nuls.

8 – 3 Rencontre jouée hors journée du calendrier

- pour une rencontre jouée en dehors de la journée sans l'autorisation du responsable du championnat, le comité départemental encaissera un chèque de caution de 30 € et la perte d'un point sur la rencontre,
- pour une deuxième journée jouée sans autorisation du responsable du championnat, l'équipe sera déclarée forfait, classée dernière de sa poule et ne pourra plus participer au championnat pour la saison en cours.
- Pour une journée jouée en dehors de la semaine de report, les 2 équipes perdent 1 point sur la rencontre, et les résultats individuels des joueurs ne seront pas pris en compte pour leur moyenne personnelle.

8 – 4 Joueurs sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés
Pour tout match effectué par une joueuse ou un joueur non licencié au moment de la rencontre ou étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisé alors les matchs sont déclarés perdus.

8 – 5 Ordre des joueurs
Le non-respect de l'article 4-4 entraîne soit la perte des 2 simples hommes, soit la perte des 2 simples dames, soit la perte des 2 doubles mixtes de la « journée » par forfait.

8 – 6 Jouer dans 2 équipes, Jouer plus de 2 matchs, Jouer en division inférieure
Le non-respect de l'article 4-5 entraîne la perte de tous les matchs du joueur ou joueuse fautif sur la « journée ».

Attention : pour les articles 8-1, 8-4, 8-5 et 8-6, nous appliquerons le principe du **championnat régional** où les matchs perdus pour pénalités sont notés **0 à 1 pour le match, 0 à 2 pour les sets et 0/21, 0/21 pour les points** auquel s'ajoute la **perte d'un point sur l'ensemble de la rencontre donc -1 sur les points de la rencontre par joueur fautif jusqu'à une limite de 0 point.**

Ex. une équipe gagne la rencontre 5 à 2 mais avec 1 joueur non licencié qui a fait 2 matchs (1 victoire et 1 défaite) – ce match gagné sur le terrain se transforme en défaite - donc cette équipe ne gagne que par 4 à 3. Et au lieu de marquer 3 points à 1 pour le classement championnat, il y aura donc 2 à 1 (3-1 pour avoir fait jouer un joueur non licencié).

Ex. une équipe perd une rencontre 3 à 4 mais avec 1 joueur non licencié qui a fait 2 matchs (1 victoire et 1 défaite) - ce match gagné sur le terrain se transforme en défaite - donc cette équipe perd maintenant 2 à 5. Et au lieu de marquer 1 point à 3 pour le classement championnat, il y aura donc 0 à 3 (1-1 pour avoir fait jouer un joueur non licencié).

Remarque : en cas de forfait sur un match du à une blessure d'un joueur lors d'un match précédent, celui ci sera perdu 21/0-21/0 sans être sanctionné de -1 sur le résultat de la rencontre (uniquement lors d'un déplacement avec 3 joueurs dans une catégorie)

8 – 7 Transmission des résultats

Les résultats non transmis après la rencontre par la poste ou par mail exposent l'équipe aux sanctions :

- retard de plus de 7 jours : encaissement par le comité du 1^{er} chèque de caution de 30 € et perte des 3 points de la rencontre,
- retard de plus de 30 jours : rencontre perdue, 0 match, différence de sets –21 et différence de points –294,
- retard de plus de 60 jours : disqualification de l'équipe, ne seront pas pris en compte les résultats des rencontres précédentes. Elle ne participera plus à la compétition et sera classée dernière de sa division.

En cas de feuille de match incomplète (journée, date, division, poule, nom du club et sigle, nom et prénom des joueurs, n° de licence et classement... Absents) 1 avertissement puis en cas de récidive perte d'un point sur la rencontre.

8 – 8 Le juge-arbitre de la rencontre ou la commission championnat lors d'un conseil d'administration du Comité Départemental, a le pouvoir de disqualifier une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats des précédentes rencontres de cette équipe qui ne participera plus à la compétition et sera classée dernière de sa division.

Article 9 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionné par le responsable de sa poule.
Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.
Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement. Il a été présenté par la commission championnat interclubs d'Ille et Vilaine au Conseil d'administration du Comité Départemental qui l'a avalisé lors de son assemblée du 7 avril 2008.